

naux du Canada arrivant à échéance et remboursables.

La motion est adoptée; le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois, et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. MacDonald (Cap-Breton-Sud.)

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3 (émission de titres substitués).

L'hon. M. EULER: Je ne sais trop si c'est bien le moment de dire ce que j'ai à l'idée, mais je désire rappeler à l'attention de l'honorable ministre une question que je lui ai posée l'autre jour. Je veux savoir si ces obligations seront émises directement par le Gouvernement ou bien si elles seront émises par la compagnie de chemin de fer et garanties par le Gouvernement. Je constate que, dans une clause, il est question d'une émission qui sera faite par le chemin de fer et garantie par le Gouvernement. Le ministre voudra-t-il nous dire pourquoi il en est ainsi? Le comité des chemins de fer avait compris qu'il serait plus économique de faire émettre les obligations directement par le Gouvernement au lieu de les faire émettre par les chemins de fer et de les faire garantir par l'Etat.

L'hon. M. RHODES: Ce bill prévoit le remboursement de titres garantis.

M. CASGRAIN: Par qui?

L'hon. M. RHODES: Mes honorables collègues remarqueront que l'article 8 du bill autorise le Gouvernement à prêter au réseau national de l'argent provenant du fonds du revenu consolidé, ce qui constituerait une obligation directe. La question de savoir s'il serait opportun de substituer des obligations directes aux obligations garanties est une vaste question d'ordre supérieur.

L'hon. M. EULER: Je veux être bien compris. Le bill autorise-t-il le Gouvernement à modifier l'action proposée? Pourra-t-il adopter l'une ou l'autre méthode?

L'hon. M. RHODES: Oui.

L'hon. M. EULER: Le ministre veut-il nous dire quelle est présentement l'intention du Gouvernement? Car je présume que l'on va agir immédiatement.

L'hon. M. RHODES: Cela dépendra absolument des circonstances.

L'hon. M. EULER: Le Gouvernement n'a encore pris aucune décision là-dessus?

L'hon. M. RHODES: Non, et cela n'est guère possible. La décision dépendra absolument des circonstances du marché et du genre d'obligations.

L'hon. M. EULER: On n'a pas encore pris de décision?

[L'hon. M. Rhodes.]

L'hon. M. RHODES: Je l'ai dit l'autre jour, la différence entre l'obligation garantie et l'obligation directe est, quant à notre propre marché, très légère.

L'hon. M. EULER: Le ministre les fait-il rachetables avant échéance?

L'hon. M. RHODES: Oui, toutes.

Sir EUGENE Fiset: Mon impression était que, il y a deux ou trois ans, quand on a décidé que dorénavant les crédits du réseau national seraient votés par résolution au lieu de faire partie du budget, la partie II du bill prévoyait que tout emprunt du réseau national serait financé directement par le Gouvernement. La même année, nous avons discuté la question au comité des chemins de fer où les vérificateurs ainsi que les fonctionnaires du réseau national nous ont déclaré qu'en faisant ou en remboursant un emprunt par une émission directe, le Gouvernement pourrait épargner au moins un tiers de 1 p. 100. Voilà pourquoi nous sommes si impatients de connaître la ligne de conduite du Gouvernement.

L'hon. M. RHODES: La question dont parle l'honorable député de Rimouski est étrangère à celle du remboursement. Il ne s'agit dans ce bill-ci que du remboursement d'émissions existantes.

L'hon. M. EULER: Quelle différence y a-t-il? Existe-t-il une différence en principe?

Sir EUGENE Fiset: Je pense que le ministre se trompe. Je ne crois pas qu'il fût question que de remboursement l'année où eut lieu la discussion. Je crois cependant qu'il était question dans le bill de rembourser au moins un emprunt.

L'hon. M. RHODES: Je suis obligé de différer d'opinion avec l'honorable député, car on m'informe qu'il n'y a jamais en d'engagement de la sorte, ni de la part du comité, ni de la part de la Chambre.

Sir EUGENE Fiset: Au comité j'ai discuté la question de remboursement et de nouvelles émissions. J'ai pris la peine de m'assurer auprès des autorités des Chemins de fer nationaux et aussi des vérificateurs combien l'on aurait épargné si la consolidation avait été effectuée différemment; on nous a cité le chiffre d'un tiers d'un pour cent. C'est pourquoi je dis que la chose a été discutée au comité.

L'hon. M. RHODES: Il faut comprendre que cette déclaration visait le nouveau capital, et non le remboursement d'obligations existantes. La somme s'élèverait à plusieurs centaines de millions de dollars.

Sir EUGENE Fiset: Je le comprends.